

**Réunion du Conseil Municipal
du Mercredi 27 mars 2019 à 19 H 00**

Nombre de Conseillers en exercice	:	23
(- 1 démission : Laurine COUFFIGNAL)	:	22
Nombre de présents	:	16
Nombre de votants	:	17
Date de convocation	:	20/03/2019

**PROCÈS-VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS
du Mercredi 27 mars 2019**

--- o0o ---

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-sept mars, le Conseil Municipal de la Commune de TARTAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. BROQUÈRES Jean-François, Maire.

Etaient présents : MM. BROQUÈRES, LAMOTHE, Mmes DEGOS, COURROS (a procuration pour M. DUBOS), MM. MARSAN, LAFOURCADE, Mme DUBOIS-MAURY, M. GAILLARDET, Mme CHAPUIS, MM. DUBUN, BRUEY, GOSELIN, Mme GARRIDO, M. DUPLA, Mme THIEBLIN, M. DUCASSE.

Etaient excusés : M. DUBOS (a donné procuration à Mme COURROS), Mme DAUGREILH.

Etait absent non excusé : Mmes BRUGAT, DARGELOSSE, M. TAUZIA, Mme CELIMON.

Un scrutin a eu lieu, M. LAMOTHE a été élu pour remplir les fonctions de secrétaire.

« SEANCE B »

M. le Maire ouvre la séance, il est 19 h 05. Après avoir indiqué que l'essentiel de la séance portera sur une intervention des services de gendarmerie « Présentation de la Participation Citoyenne », le PV de la séance du 26 février 2019 est approuvé.

Ensuite, ERIC LAMOTHE Adjoint au maire est désigné comme secrétaire de séance.

M. le Maire donne lecture des procurations et excusés :

- Philippe DUBOS Adjoint au maire donne procuration à Evelyne COURROS Adjointe au maire.
- Mme DAUGREILH Valérie conseillère municipale est excusée.

Puis, après avoir donné détail des différentes décisions prises entre deux conseils municipaux, M. le Maire aborde l'ordre du jour :

ORDRE du JOUR - PROJETS de DELIBERATIONS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Budget principal de la Commune – Vote des taux de fiscalité pour 2019

Délibération n°2 : Ville de TARTAS – CDG40 – Convention mission d'accompagnement année 2019

EDUCATION / JEUNESSE / CMEJ / ASSOCIATIONS / SPORTS

Délibération n° 3 : Organisation du Tour des Landes de Cyclisme – Départ à TARTAS – Edition 2019

Délibération n° 4 : Convention Ville de TARTAS – PST section rugby – Installations municipales

QUESTIONS DIVERSES

Délibération n° 5 : Information Communication sur la « PARTICIPATION CITOYENNE » Ville de TARTAS - Gendarmerie

.../...

DETAIL des PROJETS

ADMINISTRATION GENERALE / FINANCES

Délibération n°1 : Budget principal de la Commune – Vote des taux de fiscalité pour 2019

M. le Maire présente le projet de délibération :

« Sur deux mandats, la commune n'aura augmenté les taux qu'une fois, et l'on constate que la variation des bases en 2019 est intéressante » indique M. le Maire. « Le projet de budget présenté et voté à l'unanimité dans la séance du 26 février 2019, avec son programme d'investissements, tenait compte d'une non augmentation des taux pour cette dernière année du mandat » précise M. le Maire. Ce dernier donne des explications sur l'évolution des bases, et du produit fiscal attendu.

Puis il donne lecture du projet :

Pour l'exercice 2019, il est proposé de voter les taux de fiscalité comme ci-après, étant précisé que l'état 1259 sera transmis aux services de la Préfecture.

Taux de Taxe d'habitation :	13.28 %
Taux de foncier bâti :	21.77 %
Taux de fonction non bâti :	45.71 %

Il est précisé que ces taux sont identiques à ceux de 2018, et donc pas d'augmentation.
(Selon état 1259)

Après une question de M. BRUEY Stéphane conseiller municipal sur les taux de 2020, le projet de délibération **est approuvé à l'unanimité.**

M. MARSAN pour sa part indique « Ce qui est bon pour commune, n'est pas forcément bon pour les habitants », en réponse à une conclusion de M. le Maire se satisfaisant de la dynamique du produit fiscal.

Délibération n°2 : Ville de TARTAS – CDG40 – Convention mission d'accompagnement année 2019

M. le Maire présente le projet de délibération :

Comme vous le savez l'organigramme des services de la Ville de TARTAS repose sur trois grands services au sein de la collectivité, Administration, Services Techniques, et Education Associations Sport Animations. C'est à partir d'un travail sur les grandes missions de la collectivité et attentes des usagers que le Centre de Gestion des Landes a pris acte en 2012-2013 et validé, l'organigramme et les différentes fiches de poste des services.

Or, depuis cette période, de nouvelles missions, ou modifications sont intervenues dans le quotidien des services, aussi bien pour les services de proximité apportés aux habitants que pour l'évolution de la collectivité dans son ensemble ou son évolution démographique commune centre-bourg, chef-lieu de canton :

- Le document unique a été mis en place dans tous les services, volonté municipale et nécessité pour les agents dans le travail au quotidien avec un accompagnement du CDG40, et la Démarche Agenda 21 a été initiée comme un axe fort et transversal.
- De nouvelles installations à gérer sont apparues pour les « Services techniques », de nouveaux espaces comme les quartiers de la BRETAGNE et de la PISCINE, ou la résidence St-JACQUES, des techniques nouvelles de travail ont été prises en compte comme la démarche zéro phyto, la tonte raisonnée ou les normes accessibilité et l'AD'AP.
- L'appropriation de méthodes comme la dématérialisation et les logiciels métiers sont le quotidien des agents des « Services Administratifs », s'appuyant sur une fonction Accueil usagers de 2 agents, une fonction support de 2 agents, et la direction générale 2 à 3 agents.

.../...

- Les prestations offertes par le service « EASA » en direction de la jeunesse ont pris un rythme soutenu, confirmé par une montée en puissance des effectifs enfants présents sur la structure centre de loisirs, tout comme l'appui apporté aux associations locales en ce compris nombre de manifestations mais aussi le bon fonctionnement du groupe scolaire ou la polyvalence à avoir sur les différentes installations.

Aussi, il convient aujourd'hui sur la base de l'organigramme affirmé des trois grands services, des effectifs connus à ce jour, de faire quelques ajustements liés à quantifier ou à adapter certaines missions, principalement pour le service « EASA », mais aussi les « Services techniques ».

Le Centre de gestion au titre de ses prestations facultatives à destination des communes, accompagne par une convention sur la base d'un tarif à la ½ journée ou journée, des missions de conseils, de réunions de services auprès des cadres de la collectivité ou des agents par service. Le CT et le CHSCT de la collectivité et les représentants élus seront associés.

Cette mission se déroulerait du printemps à l'automne 2019, permettant très rapidement de mettre en œuvre des actions concrètes ou de répondre aux évolutions apparues ces toutes dernières années.

A partir de ces éléments :

- Il est proposé d'autoriser M. le Maire d'intervenir à la signature de la convention et de tous documents liés à cette mission,
- Il est indiqué que les crédits sont prévus au budget.
- Il est précisé que la direction générale coordonnera la mission en liaison avec le centre de gestion des landes. Le CT et CHSCT ont été informés de cette démarche lors de la séance du 26 février.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 3 : Organisation du Tour des Landes de Cyclisme – Départ à TARTAS

M. le Maire présente le projet de délibération :

Dans le cadre de l'organisation de l'édition 2019 du Tour des Landes de Cyclisme, il est proposé à notre assemblée de donner une aide matérielle à l'organisation du départ de cette course avec l'intervention des équipes municipales. D'autre part, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant maximum de 1 500 €.

Adopté à l'unanimité.

Délibération n° 4 : Convention Ville de TARTAS – PST section rugby

M. le Maire présente le projet de délibération :

Comme vous le savez, la ville s'est engagée à mettre à jour par convention, les relations avec les associations utilisatrices d'installations municipales.

Aussi, comme cela a été fait avec la section TENNIS de la PST et le district de FOOTBALL, il convient de formaliser les relations avec la section rugby.

(Projet remis en séance)

Adopté à l'unanimité.

Avant d'aborder la dernière délibération inscrite à l'ordre du jour, M. le Maire rend compte de la tenue de l'AG du foyer des jeunes de TARTAS, association qui est en train de se structurer au niveau de sa gouvernance. Cette association a aussi interrogé la commune sur l'état des locaux, rue d'OROPE ; M. le Maire indique que les tous prochains mois, et dans tous les cas les deux prochaines années permettront de réfléchir au devenir de l'ancienne caserne des pompiers, mais aussi à un éventuel projet de création d'un dojo ou d'une salle de danse. Sur la fin du premier semestre 2019. M. le Maire indique qu'il soumettra cette question au vote du conseil municipal, au moins pour lancer les premières études.

.../...

Dans le même esprit, M. le Maire fait rappel que lors du vote du budget pour 2019, la commune s'est engagée à aménager le terrain « BENQUET » ; tout récemment après des échanges en bureau des maires, le Président de la CCPT a dit son intention d'aider financièrement à cette opération et de mobiliser ses services pour mener ce projet à bien avec la commune. « Dès lors, avec l'ascenseur communautaire, le terrain nouvellement aménagé pourrait permettre un accès plus facile tant au groupe scolaire qu'à la Place GAMBETTA vers le commerce local ».

M. le Maire indique aussi que le futur espace ados va bientôt être fonctionnel, et qu'il y a aussi une réflexion sur un équipement vidéo proche du site.

Délibération n° 5 : Information Communication « Participation citoyenne »

M. le Maire présente le projet :

Les services de gendarmerie ont présenté la « PARTICIPATION CITOYENNE » à l'ensemble des conseillers municipaux de TARTAS.

Démarche visant à lutter contre la délinquance de proximité en rendant le citoyen acteur de sa propre sécurité, il s'agira de trouver des référents dans les différents quartiers de la commune. Interlocuteurs des services de gendarmerie ces référents pourront être au plus proche des habitants comme des relais d'information.

Les services de gendarmerie organiseront des réunions chaque année, à une fréquence à déterminer.

Il est proposé au conseil municipal de s'inscrire dans cette démarche, et d'autoriser M. le Maire à signer la convention à intervenir entre les services de l'Etat, la gendarmerie et la commune, convention qui précisera les différentes modalités pratiques et rôle de chacun.

Il est précisé que cette démarche de « Participation Citoyenne » pourra s'inscrire dans le cadre du CLSPD signé en Octobre 2017 entre la Ville de TARTAS et les services de l'ETAT.

Approuvé à l'unanimité.

Cette présentation a fait l'objet de questions et d'échanges entre élus :

Mme DUBOIS MAURY dit son interrogation sur le rôle des habitants dans cette démarche, souhaitant que cela ne soit vraiment uniquement un rôle d'information. M. LAMOTHE prend la parole pour se faire préciser l'implantation ou pas d'une caméra à proximité du groupe scolaire, ce qui ne lui paraît pas judicieux. M. le Maire dit tout l'intérêt de la démarche de « Participation citoyenne », au sens de l'esprit de renseignement et de lien de proximité, les gendarmes étant là pour faire le tri des remontées du terrain.

Au terme de ces échanges, la séance est levée, il est 20 h 20.



COMMUNE : 313 TARTAS
ARRONDISSEMENT : 40 DAX
TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE TARTAS

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I - RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

Bases d'imposition effectives 2018	Taux d'imposition communaux de 2018	Taux d'imposition plafonnés 2019	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3)
1	2	3	4	5
Taxe d'habitation.....	3 646 300	>>>	3 755 000	498 664
Taxe foncière (bâti).....	4 492 960	>>>	4 682 000	1 019 271
Taxe foncière (non bâti).	89 818	>>>	92 300	42 190
CFE.....		>>>		0
Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : 4				
Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : 4b				
Total :				1 560 125

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1.723.408 - 67 056 - TASCOC - DCRTP
 Produit nécessaire à l'équilibre du budget - Total allocations compensatrices - Produit de la CVAE - TASCOC
 = 1.560.125
 Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7) - Prélèvement GIR 1 - Produit attendu de la majoration TH des résidences secondaires

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8)	3. TAUX VOTES	Bases d'imposition prévisionnelles 2019	Produit correspondant (col.10 x col.11)
6	7	8	9	10	11
Taxe d'habitation.....	13,28	13,28	13,28	3 755 000	498 664
Taxe foncière (bâti).....	21,77	21,77	21,77	4 682 000	1 019 271
Taxe foncière (non bâti).	45,71	45,71	45,71	92 300	42 190
CFE.....	>>>				
Produit attendu		1 560 125			
Produit à taux constants					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu
					1.560.125

A MONT DE MARSAN Le préfet,
 Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES le
 JEAN CLAUDE ROQUES
 le 12 MARS 2019

A TARTAS le
 Le maire,



MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS
 FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PRÉFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES, ACCOMPAGNÉS DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX



COMMUNE : **313 TARTAS**
ARRONDISSEMENT : **40 DAX**
TRESORERIE SPL : **TRESORERIE DE TARTAS**

III – INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

1. DETAIL DES ALLOCATIONS COMPENSATRICES (13)

Taxe d'habitation :	59 625
Taxe foncière (bâti) :	1 331
a. Personnes de condition modeste	0
b. ZFU, baux à réhabilitation, QPPV, Mayotte	0
c. Exonération de longue durée (logements sociaux)	6 100
Taxe foncière (non bâti) :	
Taxe professionnelle / CFE :	0
a. Réduction des bases des créations d'établissements	
b. Exonération en zones d'aménagement du territoire	
c. Autres allocations	0
Dotation pour perte de THLY :	

2. BASES NON TAXEES (14)

Bases exonérées par le conseil municipal	2 534
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi	
Taxe foncière (bâti)	
Taxe foncière (non bâti)	
Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)	
Bases exonérées par la loi au titre des terres agricoles	18 873
3. CVAE (15)	>>>
a. CVAE : part nette versée par les entreprises	
b. CVAE : part dégrévée	
c. CVAE : part relative aux exonérations compensées	
d. CVAE : part relative aux exonérations non compensées	

4. PRODUIT DES IFR (8)

Éoliennes & hydroliennes	
Centrales électriques	
Centrales photovoltaïques	
Centrales hydrauliques	
Transformateurs	
Stations radioélectriques	
Gaz – Stockage, transport...	

5. ELEMENTS UTILES AU VOTE DES TAUX (16)

	Taux moyens communaux de 2018, au niveau départemental (14)	Taux plafonds 2019 (15)	Taux 2018 des EPCI (16)	Taux plafonds communaux à ne pas dépasser pour 2019 (col.15 – col.16) (17)	MAJORATION SPECIALE DU TAUX DE CFE (17)	Taux de CFE perçue en 2018 par la communauté d'agglomération, la communauté urbaine ou de communes ayant opté pour la fiscalité professionnelle unique
Taxe d'habitation.....	24,54	64,45	8,77000	55,68	Taux maximum de la majoration spéciale >>>	
Taxe foncière (bâti).....	21,19	52,98	3,00000	49,98	Taux moyen pondéré des taxes d'habitation et foncières de 2018 : national >>> communal >>>	
Taxe foncière (non bâti).	49,67	134,43	2,08000	132,35		
CFE.....	>>>	>>>	>>>	>>>		25,11

DIMINUTION SANS LIEN (18)

Année au titre de laquelle la diminution sans lien a été appliquée :
Année au titre de laquelle les taux précédemment diminués sans lien ont été augmentés :